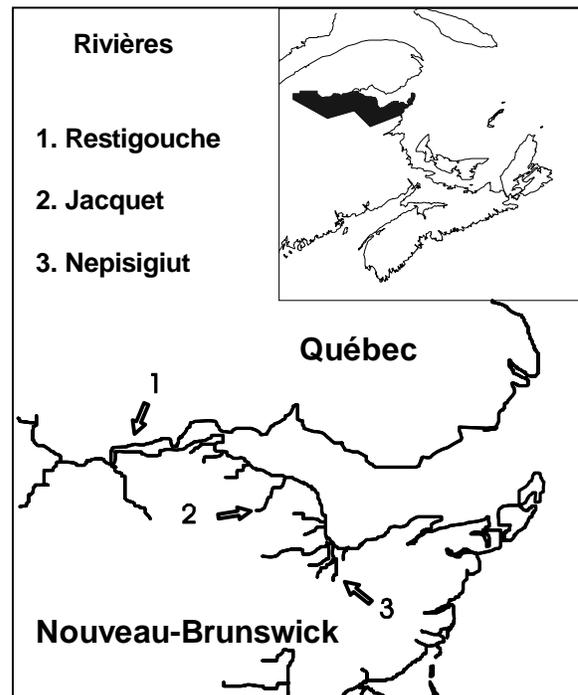


## Saumon atlantique de la baie des Chaleurs ZPS 15

### Renseignements de base

La zone de pêche du saumon (ZPS) 15 englobe le nord du Nouveau-Brunswick; ses principales rivières sont la Restigouche, la Nepisiguit et la Jacquet. Le saumon juvénile demeure généralement en eau douce pendant deux à trois ans. À l'état adulte, on distingue le petit saumon (longueur à la fourche <63 cm) du grand saumon (longueur à la fourche  $\geq$  63 cm). La majorité des petits saumons passent un an en mer avant de revenir en eau douce frayer. La majorité des grands saumons qui reviennent dans la Nepisiguit ont passé deux ans en mer. Le stock de la Restigouche compte des saumons qui ont passé deux hivers en mer et d'autres qui ont passé trois hivers en mer. Les grands saumons sont surtout des femelles. Les petits saumons de la Restigouche sont des mâles dans une proportion de >98%. Le stock de la Restigouche connaît une remontée hâtive, concentrée surtout en juin et juillet. Dans la plupart des autres rivières de la ZPS 15, la remontée est plus tardive et a lieu essentiellement en septembre-octobre. La remontée précoce a été accrue par l'empoisonnement dans la Nepisiguit.

Les besoins applicables à chaque rivière aux fins de la conservation sont fondés sur 2,4 oeufs/m<sup>2</sup> d'habitat de cours d'eau. On cherche à obtenir cette ponte du grand saumon. Pour ce qui est du petit saumon, on vise un rapport mâles-femelles de 1:1.



### La pêche

La pêche autochtone et la pêche récréative ont été pratiquées dans les trois rivières. Quatre Premières nations et membres du New Brunswick Aboriginal Peoples Council (NBAPC) ont pêché en 1996 aux termes d'ententes avec le MPO (au N.-B.) ou avec le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, au moyen de filets maillants, de trappes en filet et d'engins de pêche à la ligne.

Au Nouveau-Brunswick (y compris dans les eaux provinciales limitrophes de la Restigouche), la pêche récréative était régie au moyen de limites saisonnières et de limites quotidiennes, fixées respectivement à huit et deux petits saumons. Il était interdit de garder du grand saumon. Dans les eaux de la Restigouche situées au Québec, les limites

saisonniers (sept saumons) et quotidiennes (un saumon) s'appliquaient sans égard à la taille du saumon, mais les pêcheurs dont la première prise de la journée était un petit saumon avaient le droit de capturer et de garder un autre saumon de n'importe quelle taille. Les saisons de pêche sportive variaient selon la rivière. La pêche sportive du saumon de montée (saumon remontant la rivière pour frayer dans l'année considérée) était autorisée dans toutes les rivières de la ZPS 15. De plus, dans toutes les rivières sauf la Restigouche et la Nepisiguit, une pêche sportive de printemps était axée sur le saumon vide (saumon ayant frayé l'automne précédent).

Rivière	Saison de pêche sportive
RESTIGOUCHE : Bras principal et tributaires au N.-B.	Du 1 <sup>er</sup> juin au 15 sept. (capture et remise à l'eau exclusivement après le 31 août)
Matapédia, Patapédia (Qué.)	Du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août
Kedgwick (Qué.)	Du 1 <sup>er</sup> juin au 30 sept.
NEPISIGUIT	Du 1 <sup>er</sup> juin au 15 oct.
JACQUET	Du 15 avril au 15 mai (saumon vide) Du 1 <sup>er</sup> juin au 30 oct. (saumon de montée)

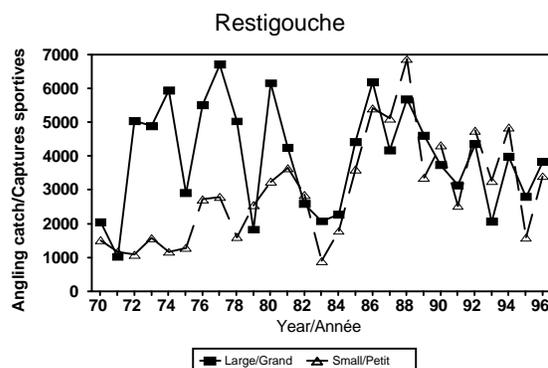
La récolte des Premières nations dans les trois rivières était estimée à 1 226 grands saumons et à 183 petits saumons.

Rivière	Récolte de saumon	
	Grand	Petit
Restigouche	1 198	95
Nepisiguit	28	84
Jacquet	0	4
Total pour la ZPS 15	1 226	183

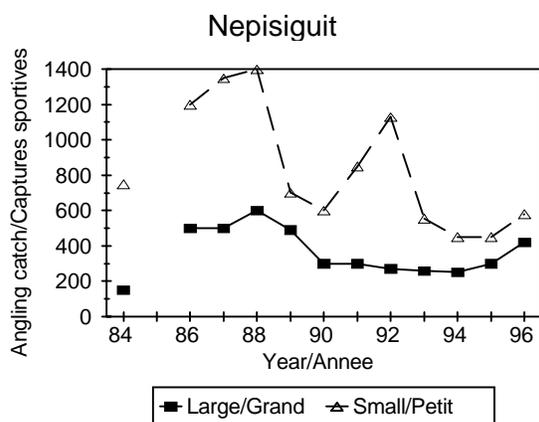
En 1996, les prises de la pêche récréative étaient supérieures à celles de 1995 dans la Restigouche et dans la Nepisiguit. On ne disposait pas de données sur cette pêche dans la rivière Jacquet. Les prises de petit saumon dans la Restigouche avaient plus que doublé par rapport à 1995.

Rivière	Saumon de montée - Prises (C=saumon gardé + remis à l'eau) ou récolte (H=saumon gardé)			
	1996	1995	Moyenne 1991-1995	
<b>RESTIGOUCHE</b>				
Grand	C	3 823	2 792	3 264
	H	1 001	866	861
Petit	C	3 414	1 589	3 394
<b>NEPISIGUIT</b>				
Grand	C	420	300	276
Petit	C	580	450	687
	H	450	350	540
<b>JACQUET</b>				
Grand	C	-	0	55
Petit	C	-	61	67

Les prises de grand et de petit saumon diminuent dans la Restigouche depuis 1986-1988.



Les prises sportives de grand et de petit saumon diminuent aussi dans la Nepisiguit depuis 1988.



## État de la ressource

### Intrants

*Restigouche* : L'échappée de géniteurs a été calculée d'après les prises sportives divisées par le taux d'exploitation de la pêche sportive moins la récolte et les autres retraits dans la rivière (p. ex. prélèvements de géniteurs pour l'empoisonnement). On s'est servi d'un taux présumé d'exploitation de la pêche sportive de 30 %. On a également tenu compte de la mortalité par braconnage et maladie dans le calcul des remontées totales dans la rivière soient 14 % pour le petit saumon et 16 % pour le grand saumon.

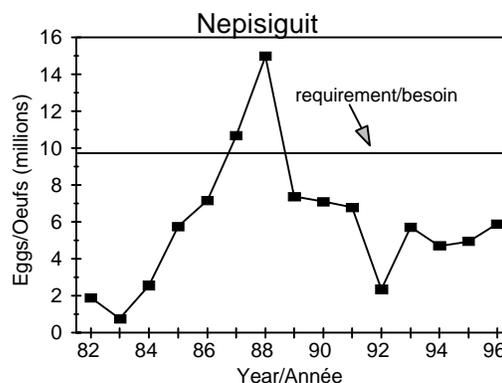
*Nepisiguit* : L'évaluation du stock était fondée sur les résultats corrigés obtenus à une barrière de dénombrement. Cette correction est basée sur les prises sportives en amont de la barrière. Les chiffres non corrigés du dénombrement à la barrière sous-estimaient les remontées, car une bonne partie des remontées tardives ont eu lieu après l'enlèvement de la barrière et un certain nombre de petits saumons se sont échappés en franchissant la barrière au début de l'été. On a donc estimé les échappées de géniteurs en amont de la barrière et appliqué les résultats à l'ensemble de la rivière en fonction des nids de frai en aval et en amont de la barrière.

*Jacquet* : L'évaluation du stock était fondée sur les remontées à la barrière de dénombrement exploitée par le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick. La mortalité à la barrière a été soustraite de la montaison totale de manière à ce qu'on obtienne le nombre de saumons libérés en amont de la barrière. Des estimations de stock en amont de la barrière, on a également soustraite la mortalité estimée par la pêche sportive chez le saumon de montée et la récolte autochtone estimée, pour obtenir les échappées de géniteurs.

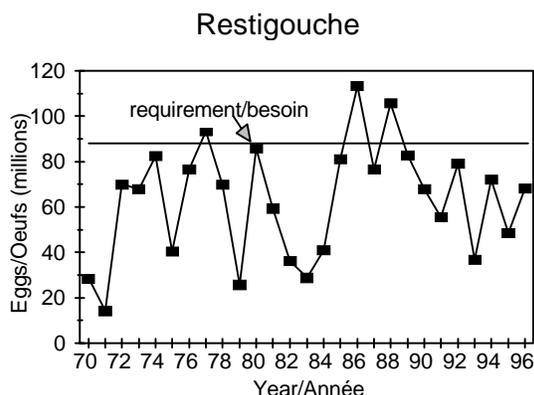
### Situation

*Restigouche* : La précision de l'estimation des échappées de géniteurs permet de croire qu'on a approché des objectifs de la conservation et qu'on les a peut-être même atteints. La méthode d'évaluation fondée sur un taux d'exploitation présumé de 30 % dans la pêche sportive révélait que la ponte et les échappées de grand saumon se situaient à environ 93 % des besoins de la conservation. Les échappées de géniteurs parmi le petit saumon correspondaient au triple des besoins environ. En ce qui a trait aux échappées de géniteurs, les remontées totales de grand saumon dans la rivière excédaient sans doute, d'environ 4 000 poissons, les besoins de la conservation.

	Grand saumon	Petit saumon	% des besoins de la conservation
<b>RESTIGOUCHE</b>			
Besoins	12 200	2 600	
Remontées	16 332	13 251	
Frayeurs	11 382	7 914	
Oeufs	66,6 millions		93 %
<b>NEPISIGUIT</b>			
Besoins	1 626	823	
Remontées	1 178	1 036	
Frayeurs	976	499	
Oeufs	5,9 millions		62 %
<b>JACQUET</b>			
Besoins	412	250	
Remontées	337	600	
Frayeurs	333	524	
Oeufs	2,4 millions		89 %



*Jacquet* : Les échappées de géniteurs parmi le grand saumon étaient inférieures aux besoins de la conservation, mais elles atteignaient le double des besoins chez le petit saumon. On estimait la ponte à 89 % des besoins. C'est la première fois que la ponte est inférieure aux besoins au cours des trois années durant lesquelles on a procédé à une évaluation du stock dans cette rivière. Les remontées de grand saumon étaient inférieures, d'environ 100 poissons, aux échappées de géniteurs requises.



*Nepisiguit* : Les échappées de géniteurs dans la Nepisiguit étaient inférieures aux besoins de la conservation, tant pour le grand que pour le petit saumon. On estimait la ponte à 62 % des besoins. Les remontées de grand saumon étaient inférieures aux échappées de géniteurs requises (environ 500 poissons de moins). Les remontées de petit saumon excédaient, d'environ 200 poissons, les échappées requises. Les besoins de la conservation ont été comblés ou dépassés seulement deux années sur treize depuis 1984.

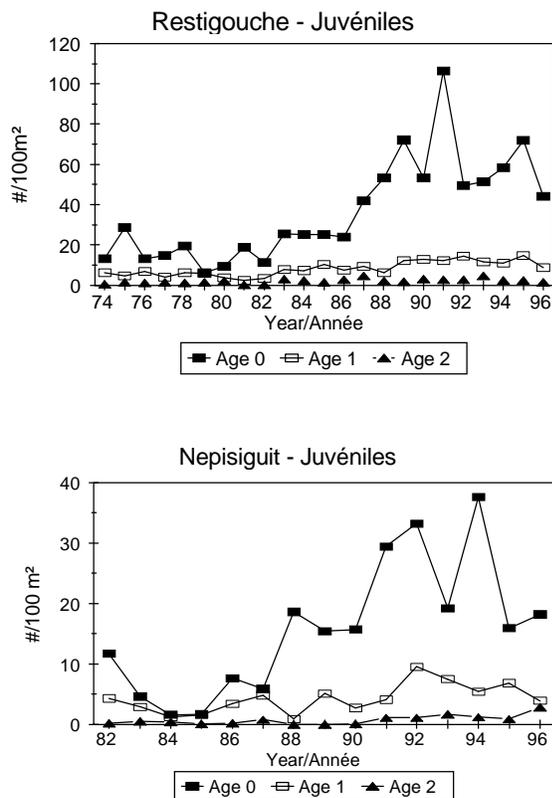
### Considérations relatives à l'environnement

En 1996, les niveaux de l'eau dans les rivières de la ZPS 15 étaient très supérieurs à ceux de 1995, année où les débit ont atteint un seuil. De ce fait, les températures de l'eau étaient plus basses et les conditions jugées plus favorables à la pêche sportive. On a observé de faibles niveaux d'eau en automne dans le réseau hydrographique de la Restigouche. Les cas de furunculose, très répandus dans la Restigouche en 1995, ont été rares en 1996.

### Perspectives

Comparativement à la période antérieure à 1984, les densités de toutes les classes d'âge de saumon juvénile ont augmenté au cours des dix dernières années dans la Restigouche

et dans la Nepisiguit. Toutefois, au cours des cinq dernières années, les densités de tacon ont été relativement stables, ce qui donne à croire qu'il n'y aura pas beaucoup de changement à l'avenir dans les remontées au sein de ces rivières, à moins d'une amélioration de la survie en mer.



Étant donné que les échappées de géniteurs requises ont été atteintes dans la Jacquet au cours de deux des trois dernières années et pratiquement atteintes au cours de la troisième année (89 %), il est probable que les besoins seront aussi comblés dans les années à venir.

### Considérations de gestion

Les besoins de la conservation concernant la ponte n'ont été dépassés dans aucune des trois rivières de la ZPS 15 en 1996. Les stocks de la Restigouche et de la Jacquet approchaient seulement des niveaux requis.

Quant au stock de la Nepisiguit, il se situait bien en deçà des besoins, quoique certaines personnes jugent ces derniers excessifs. Par conséquent, on recommande la prudence dans la gestion des trois stocks. En particulier, il y a lieu de ne pas accroître le niveau d'exploitation du gros saumon dans l'année à venir et, si possible, de réduire celui-ci dans la Restigouche et la Nepisiguit. Comme les années antérieures, il devrait y avoir un surplus de petit saumon dans les trois rivières, particulièrement dans la Restigouche et la Jacquet.

### Pour obtenir de plus amples renseignements,

communiquer avec : Andrea Locke  
 Direction des Sciences  
 Min. des Pêches et des Océans  
 C.P. 5030  
 Moncton (N.-B.)  
 E1C 9B6  
 Tél. : (506) 851-6248  
 Fax : (506) 851-2147  
 C. élec. :  
 LockeA@gfc.dfo.ca

### Références

- Locke, A., F. Mowbray and A. Madden. 1997. Status of Atlantic salmon in the Nepisiguit and Jacquet Rivers, New Brunswick, in 1996. DFO Canadian Stock Assessment Secretariat Research Document 97/17.
- Locke, A., R. Pickard, F. Mowbray, G. Landry, A. Madden and E. LeBlanc. 1997. Status of Atlantic salmon in the Restigouche River in 1996. DFO Canadian Stock Assessment Secretariat Research Document 97/18.

On peut se procurer des exemplaires du rapport à l'adresse suivante:

Processus consultatif régional des Maritimes  
Ministère des Pêches et des Océans  
C.P. 1006, succursale B105  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
Canada B2Y 4A2  
Téléphone : 902-426-7070  
C. élec. : v\_myra@bionet.bio.dfo.ca

Adresse Internet: <http://csas.meds.dfo.ca>

*An English version is available on request at the above address.*

